



Esquisse n°1

**DOSSIER DE PRESSE**



# **COLLÈGE ROGER-VERCEL DINAN**

## **POSE DE LA 1<sup>RE</sup> PIERRE**



### **CONTACT PRESSE**

Direction de la Communication  
Marion Sevenier  
marion.sevenier@cotesdarmor.fr  
02 96 77 69 55 / 07 64 70 03 83

# **COLLÈGE ROGER-VERCEL DE DINAN**

## **LE CHANTIER DE RECONSTRUCTION DU BÂTIMENT D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL PEUT COMMENCER**

Ce mardi 9 avril, a eu lieu la cérémonie de pose de la première pierre pour la reconstruction du bâtiment d'enseignement général du collège Roger-Vercel de Dinan, en présence de Christian Coail, président du Conseil départemental des Côtes d'Armor, des élus locaux, du principal du collège Nicolas Hérissé, des représentants de la communauté éducative et de Frédéric Fabre, directeur académique des services de l'Éducation nationale des Côtes d'Armor.

*« En proposant aux 547 collégiennes et collégiens et aux équipes pédagogiques un bâtiment qui allie respect de l'architecture environnante et performance énergétique, le Conseil départemental réalise un collège qui tient compte des enjeux à venir. Enfin, au-delà de la qualité des infrastructures du bâtiment, c'est le bien-être du corps enseignant, des agents des collèges et des élèves eux-mêmes qui guide notre volonté politique, car étudier dans un cadre propice aux apprentissages est un premier pas vers la réussite éducative »,* a déclaré **Christian Coail**, président du Conseil départemental des Côtes d'Armor.

### **LES TRAVAUX**

Après déconstruction d'un bâtiment d'enseignement, un bâtiment neuf situé au cœur du site sera construit. Plaqué d'un bardage aux reflets couleur bronze, il se situera dans la prolongation du bâtiment historique et sera strictement calibré sur son gabarit. Une césure est prévue entre les deux bâtiments afin de marquer le changement d'époque et d'architecture. Le sous-sol du nouveau bâtiment sera occupé par une salle de sport semi-spécialisée, à proximité de la salle existante.

Dans la cour, un projet de végétalisation des espaces est en cours de réalisation en partenariat avec le service Patrimoine naturel du Département, les élèves et les professeurs. La cérémonie de pose de la première pierre a permis aux élèves de présenter leur projet « cour jardin et biodiversité », et de dévoiler la présence d'un nichoir pour oiseaux et d'un abri à chauve-souris.

### **COÛT GLOBAL DES OPÉRATIONS : 13 M€ TTC**

*Incluant : honoraires de maîtrise d'œuvre, aléas, révisions, raccordement aux réseaux, etc.*

### **EN BREF**

Ce projet complexe et en site occupé a été confié au cabinet d'architectes Robert et Sur. Il associe une reconstruction partielle de 2 500 m<sup>2</sup> et la restructuration de 1 830 m<sup>2</sup>.

D'une durée de plus de 3 ans, le chantier a mobilisé ou mobilisera 22 entreprises (22 lots), et prévoit 4 900 heures d'insertion par l'activité économique.

Le nouvel établissement pourra accueillir jusqu'à 700 élèves.

## CALENDRIER

**2018-2021** : concours d'architecture et attribution des marchés

**2022-2023** : rénovation du bâtiment SEGPA

**Juillet-septembre 2023** : déconstruction du bâtiment d'enseignement

**Janvier 2024-été 2025** : reconstruction du bâtiment d'enseignement, aménagement du gymnase et de la cour

**Fin 2024** : livraison du nouveau bâtiment d'enseignement et du gymnase neuf

**Septembre-décembre 2025** : aménagements extérieurs et livraison finale



Esquisse n°2

## UNE OPÉRATION D'ENVERGURE QUI CONJUGUE PASSÉ ET FUTUR

À l'image des réalisations récentes du Plan Pluriannuel d'investissement dans les collèges, le futur établissement dinanais s'inscrit dans une démarche de haute qualité environnementale et de fonctionnalité en portant une attention particulière au confort, à l'utilisation de matériaux biosourcés et aux performances énergétiques. Dans le même temps, le cabinet d'architectes Robert et Sur, dont le projet a remporté le concours d'architecture, a veillé à prendre en compte les contraintes liées à la singularité du lieu.

Le collège Roger-Vercel de Dinan est composé de plusieurs bâtiments construits à différentes époques, dont certains sont inscrits ou classés\* au titre des Monuments Historiques depuis l'arrêté du 19 juin 1981 :

- la façade et les toitures de l'ancienne chapelle (couvent des Bénédictines) sont inscrits ;
- le clocher de la chapelle, renfermant l'ancien chœur des religieuses, y compris les peintures murales de la voûte, sont classés.

La cour du cloître et ses bâtiments datent de 1630.

*\*Les monuments historiques, en raison de leur intérêt historique, artistique ou architectural, font l'objet de dispositions particulières pour leur conservation afin que toutes les interventions d'entretien, de réparation, de restauration ou de modification puissent être effectuées en maintenant l'intérêt culturel qui a justifié leur protection. Il existe deux niveaux de protection au titre des monuments historiques : l'inscription et le classement. L'inscription constitue le premier niveau de protection, et le classement le niveau le plus élevé.*

[Source : [www.culture.gouv](http://www.culture.gouv)]



**Phase de démolition (2023)**

Volume de terre et de pierre  
excavée : 8 000 m<sup>2</sup>

Volume stocké en prévision  
du remblaiement : 2 700 m<sup>2</sup>

Le chantier de  
reconstruction  
début 2024



**Esquisse n°3**